

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Eannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## LA PAGESSE DE BIZERTE

Tunis, le 19 juin 1902

### SI J'ÉTAIS BEY ! . . .

Ah ! si j'étais bey !  
 Que ferais-je bien, si j'étais bey !  
 . . . Je me considérerais comme le fondateur d'une dynastie nouvelle, — partant, je scruterais l'avenir, en faisant litière des souvenirs historiques, des illusions stériles et de tout l'apparat symbolique et suranné, ennemi des réalités.

Je bannirais de mes calculs toutes les situations dont je ne serais pas le maître, — car en politique, pas de milieu : maître ou victime.

Et au premier rang des éventualités je placerais l'annexion.

Examinons un peu :  
 L'annexion est-elle impossible ?

Elle a ses partisans en Tunisie. En France, il suffirait d'une interpellation habile.

J'ai de la méfiance.  
 Dans cette aventure, que m'arrive-t-il ?

1° On ne me consulte pas ; 2° On ne peut pas me laisser ici. Voyons les précédents : La reine de Madagascar a été d'abord protectorée, puis annexée, puis... reléguée, c'est une indication. Comme le livre aux oreilles :

J'aurai beau protester :  
 Mon dire et mes raisons  
 Iront aux Petites-Maisons.

Je suis bien embeyté ! . . .  
 Un trait de génie ! C'est moi qui vais demander l'annexion !

Voici : j'écris à M. Loubet offrant ma souveraineté à la nation française comme hommage à sa civilisation et en gage d'éternelle fidélité. J'en envoie copie au Résident et, à la même heure, j'en informe la presse.

Dès lors, je fais le mort.  
 Que se produit-il ?

Tunis est sens dessus dessous. Les annexionnistes exultent : manifestations, éditions spéciales, illuminations. Les autres s'inclinent devant le fait accompli. Le Résident

demandé une audience. Désolé, j'ai une migraine diplomatique épouvantable !  
 Entre temps, la nouvelle fait le tour du monde. Je ne bronche toujours pas.

Quand le diable y serait, il faudra bien que M. Delcassé monte à la tribune, me porte au pinacle et me fasse voter une adresse de remerciements, sinon quelque député emballé lui coupera l'herbe sous les pieds.

Par des interviews que j'accorde, je me vaccine contre l'accusation de folie.

Maintenant, causons :  
 Tout d'abord me voici ancré à jamais sur le sol de mes pères. Je me fais naturaliser français. Et d'un.

Ensuite :  
 La France peut-elle accepter un don aussi splendide sans compensation financière ? C'est littéralement impossible et d'ailleurs les moyens de souffler la proposition à des députés ne manquent pas. Qui osera contester l'importance de mon cadeau ? Est-ce ceux-là qui depuis vingt ans répètent à tout venant que : « C'est le Bey qui fait tout ? »

Donc : 1° Je reste ; 2° Je touche.  
 Je deviens simple citoyen. Mais quelle rang et quelle influence !

Je me porte candidat au Sénat.  
 Blackboulé ? par qui ? Qui aura un meilleur programme que moi ? Quoi ? Celui qui a donné sans promettre, promettrait-il sans tenir ?

J'en fais mon affaire. Ouf ! Enfin, mon franc-parler ! Et alors, je le leur dirai, moi, là-bas, comment on doit gouverner une colonie orientale pour la prospérité des populations, la gloire de la France et le triomphe de la civilisation ! Et l'on m'écouterà parce que j'aurai derrière moi mes électeurs, concitoyens français de Tunisie et mes anciens sujets marchant avec eux, la main dans la main.

Car la liberté d'agir, de parler, d'écrire et de penser, c'est encore moi seul qui la leur au-

rais procurée et pour l'éternité...  
 Mais je m'aperçois d'une petite lacune : je ne suis pas le bey !  
 J. BARBEY.

La presse carthaginoise, — ainsi nommée parce qu'elle est en carte, — semble se conformer aux principes d'hygiène et de morale des dispensaires : Rentrer de bonne heure et éviter de se creper le chignon avec les honnêtes femmes.  
 De nouveau, c'est le silence de mort sur le trottoir de la polémique.  
 Ne l'avions-nous pas prédit ? « Si vous vous taisez, nous vous ferons parler — et si vous parlez, nous vous ferons taire ! »

### LA PAGESSE DE BIZERTE

A propos de nos attaques récentes contre une peu intéressante et de plus, fort malveillante personne, dont le nom offense la pudeur, quelques sets avaient répandu le bruit que nous ne les avions suspendus... Ne moyennant gracieusetés sonnantes.

De toutes les injures c'était encore la moindre. On ne nous avait tout de même pas supposé capable d'avoir touché, fût-ce avec des pincettes, la « Ninon à califats » du Toulon tunisien.

La vérité est que nous n'avions cédé qu'aux objurgations de plusieurs de nos amis, en faveur d'un tiers, dont le prestige se trouvait très compromis.

Aujourd'hui, la gothon recommence.

Va-t-il falloir la déléguer au tribunal ichthyologique des Pêcheries, duquel ressortit cette morue ?

### LES VENDREDIS GRAS

C'est trop, Madame !

A Clémence, ma cousine.  
 . . . Je n'avais pas voulu en croire un traître mot : mais, comme Saint-Thomas, j'avais désiré m'assurer de la chose, et l'évidence constatée, je te livre l'aventure :  
 L'autre vendredi *select*, toute l'après-midi jusqu'au crépuscule vert des absinthes, je m'installai à la terrasse d'un bar de la rue X..., en face de l'hôtel borgne où, m'a-t-on dit, s'égrènent les roulades amoureuses de la belle et honnête Mme Nébuleuse. Si tu veux, je l'appellerai ainsi pour masquer la personnalité d'une de nos plus cantharidiques élégantes.  
 Sur le coup de trois heures, la voilà, trottinante et fraîche, et un furtif et scrutateur regard sur la rue, elle s'engouffre dans le meublé pince-c...hose.  
 Peu après, pommadé, lustré, moustaches mousseuses et raie géométrique, boutonnière fleurie et londrés au bec, s'amène l'amoureux attendu.  
 Tu crois que ce fut le seul : ton erreur n'a d'égale que l'ardeur quasi-juvénile de la fringante dame : de trois... à sept

heures, l'un suivant l'autre de près, trois — oui, trois — amis se succédèrent auprès de la dame ; à peine l'un quittait l'hôtel où il venait de prêter à la belle son concours bienveillant, qu'un autre, plus pommadé et plus lustré accourait à la res-

cousse.  
 N'en croyant pas mes yeux, j'attendis le départ de la femme... trilogique, pour accourir, et, montrant sa silhouette fuyante à la gérante du lieu hospitalier, je lui dis :  
 — Alors, Jeannette, les trois...  
 — Pour elle, oui, m'onsieur Jacques Cœur, tous pour elle ; un tempérament de fer... d'acier trempé... Et dire que je la vois huit à dix jours par mois, et chaque fois tenir son lit de justice pour de nouveaux types !

— Ce n'est pas une femme, alors...  
 — C'en est dix, m'onsieur, c'en est cent !  
 . . . . .  
 Une nouvelle de dernière heure, point surprenante outre-mesure ;  
 La sympathique corporation des vierges folles, gentilles matelotes des gondoles fleuries qui naviguent sur la rivière du Tendre, justement et légitimement émue de l'empiétement de madame Nébuleuse sur leurs prérogatives sacrées, et ce, dans la mesure que l'on sait, se proposent de l'actionner pour concurrence déloyale, et en interdiction d'exercer un métier pour lequel elle ne paie patente ni ne passe visite.

Et ce sera là de belle et bonne justice, ô ma cousine !  
 Jacques Cœur.

### Nos Echos

Il est pour tout journal d'une ville où l'on joue, une question des plus épineuses à traiter, celle de la moralité du jeu et des lieux où l'on s'y livre. Il est fort rare que tout l'opprobre ne se retourne pas contre le journal lui-même. La légende est tellement enracinée dans la bêtise publique que si vous vous taisez vous passez pour toucher, et si vous critiquez c'est pour n'avoir pas pu. C'est ce préjugé qu'exploitent précisément les aigrefins. C'est comme à la Cour d'Espagne où l'interdiction de parler des aventures galantes des souveraines s'est condensée en cet axiome bizarre : « La reine d'Espagne n'a pas de cuisses ». — De la sorte elle peut en faire ce que bon lui semble.  
 Nous ne sommes pas hostiles au principe du jeu. Nous croyons toutefois qu'il comporte une certaine correction sans laquelle il ne se distingue plus du pick-pocketisme.  
 Les nuées d'éphémères — qui est un mot grec, — et dont l'atmosphère du Belvédère est épaissie, font depuis quelque temps leurs pontes, également helléniques, autour de la table de baccara.  
 Ne pourrait-on pas par quelques fumigations insectifuges, en préserver l'immaculé manteau de la dame de pique ?  
 — « —  
 La nouvelle de la nomination de M. Pichon en Indo-Chine surgit à nouveau dans les journaux de Paris.  
 En voilà assez de ces fausses joies !  
 La Tunisie Française nous informe que M. Hanotaux a eu la chance d'acquérir de la Direction de l'Agriculture un domaine de 150 hectares valant 40.000 francs pour la modique somme 10.000 fr.  
 Félicitons l'administration d'en-

courager aussi magnanimement les pauvres petits colons français ardents à se créer un avenir sur ce sol béni et si bon marché !  
 — 0 —

Le changement apporté par S. A. le Bey à la situation du général Valensi ressemblerait, pour les initiés à une disgrâce. Ce serait un peu oriental, car en Europe, on a acquis la sagesse de conserver, même aux anciens serviteurs qui ont cessé de plaire leurs titres et leurs émoluments à vie. C'est pour ne pas effrayer ceux en place qui seraient tentés de songer plus à eux qu'à la prospérité du prince.

Le nouveau dix mille francs de l'Union Coloniale en remplacement de M. Fallot est M. Narbonne candidat de désistement aux dernières élections ; le nouvel introducteur des Poires ne connaît rien à notre pays. Il y fait en ce moment un voyage d'apprentissage. Dépense superflue ! Tout son rôle devra se borner à dire : Tunisie ? Pays merveilleux ! — fortunes rapides — combien de galette avez vous ?

Les journaux sont pleins des tribulations post-amoureuses de M. Hanotaux que relance et tarabuste une ancienne maîtresse M<sup>lle</sup> Villain.

Tous ces arrivistes sont de la même pâte. Que leurs maîtresses se soit appelée Léontine, Agathe ou Liberté elles sont toujours vouées au sale lachage.

Millet-le-Liberticide qui rate les plus belles occasions de se taire ne perd jamais celle de se rappeler au souvenir des tunisiens. Il a consacré une nécrologie au bey défunt dans les colonnes du Temps.

Si les journaux de la métropole avaient quelque pudeur ils lui feraient verser d'avance, pour chaque élucubration, un cautionnement tunisien.

Candas père nourricier, l'eût-on cru !

S'érigeant en réglemteur de nursery, notre confrère même dans son journal une active et méritoire campagne pour les enfants en bas âge, parmi lesquels sévit une intense mortalité, en raison du peu de soins dont on entoure leur tendre jeunesse.

Sa note de mercredi nous rappelle que notre adhésion est en retard. Nous nous le reprochons, quoique en matière d'humanité et de justice on doive toujours la considérer tacitement comme pleinement acquise d'avance.

Toute plaisanterie à part, nous applaudissons à l'initiative du Promeneur et lui souhaitons une pleine réussite.

Qu'il fasse comme le nègre, qu'il continue...  
 — — —

La Dépêche a annoncé récemment au sujet de plaintes qui lui étaient parvenues, que l'agiotage dont étaient l'objet les billets d'une loterie d'enfants tuberculeux était parfaitement licite...  
 Or, par une récente circulaire, le



ministre de l'intérieur, saisi de plaintes, vient d'ordonner aux préfets de faire déférer à la police correctionnelle ceux qui se livraient à ce trafic aussi lucratif que délictueux.

Il est donc défendu de vendre au-dessus de leur prix les dits billets et quiconque s'aviserait d'en faire une spéculation s'exposerait à des poursuites pénales.

—o—

Très admiré, notre confrère Le-core-Carpentier, sous le costume de zouave qu'il portait crânement. — Un ami nous disait qu'il avait réellement manqué sa vocation.

—>>>

### Infortuné Daurignac!

L'an dernier, le gouvernement en lui octroyant la croix d'officier du Nicham Iftikhar lui avait fait espérer celle de Chevalier du Mérite Agricole pour cette année.

Après la découverte des escroqueries de sa famille, M. Louis Daurignac est très inquiet pour son poireau.

En sortant de la Santé — amère dérision, il en a versé un pleur dans le gilet d'un confrère parisien!

Le gouvernement ne voudra pas empoisonner le restant des jours de cet infortuné Daurignac et verdra sa boutonnière.

—o—

Les agences télégraphiques relataient les préparatifs du prochain voyage de M. Emile Loubet en Algérie, ainsi que son retour en France par Tunis.

Nous n'avons aucun lieu de suspecter la véricité de cette information prématurée... En tous cas, nous souhaitons vivement qu'elle soit véridique, surtout dans sa dernière partie, faisant allusion au retour par Tunis.

Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que notre rédacteur en chef est un ami personnel de la famille de M. Loubet. Il n'a garde d'oublier que lors de sa défection, opérée sur l'ordre du néfaste Millét, M. Loubet, alors président du Sénat, s'était prodigué en démarches, restées d'ailleurs infructueuses, pour le faire relaxer.

—>>>

A la mort de S. A. Ali-Bey, plusieurs quotidiens de la capitale accompagnèrent les notices nécrologiques et biographiques de portraits du prince défunt, ou plutôt voulant être les siens.

En y mettant énormément de bonne volonté, c'est à peine si nous pouvions trouver dans les vagues dessins à la plume du *Journal*, du *Matin*, de l'*Echo de Paris*, quelque fugitive ressemblance avec le Sidi Ali-Bey d'il y a une vingtaine d'années, et encore!

Que diable! confrères, on se documente à plus récentes sources, si l'on veut conserver le renom d'exactitude et d'authenticité que l'on se dit avoir!

—>>>

Nous venons de recevoir un exemplaire de *Reflets et Mirages*, le magnifique ouvrage de MM. Ferdinand Huard et L. Tardieux, luxueusement édité par l'imprimerie de L. Picard et Cie.

*Reflets et Mirages* ont leur place dans toutes les bibliothèques.

—>>>

### Fragment de lettre

« Nous revenons de passer trois jours à la chasse. On couchait sous la tente. Mes compagnons avaient emporté avec leurs armes et leurs munitions une provision de boîtes de la *Fabrique de conserves alimentaires de Bizerte*. Elles sont exquis et nous faisons ainsi dans les solitudes désertiques des repas succulents où rien ne manquait arrosés d'excellente eau d'Aïn-Garci, relevée d'un bon vin d'un domaine de la Medjerdah. »

—o—

Contrairement à ce que nous avons annoncé, ce n'est pas M. Le-marquis, administrateur - séques-

tre des biens Humbert, mais le syndic Bonneaud qui envoie à grands frais ses amis gérer les nombreuses propriétés des Humbert, éparses sur la surface du globe.

Comme nous le disions l'autre jour, à la fin des opérations il ne restera que les yeux pour pleurer aux malheureux créanciers des célèbres escrocs, la bande de vautours se chargeant d'achever l'actif des faillites.

Puisque nous parlons de cette affaire, annonçons que M. L. Daurignac a été mis en liberté provisoire, il est probable qu'une ordonnance de non-lieu sera rendue bientôt en sa faveur, le juge ayant reconnu que son frère Romain avait signé en ses lieu et place. En conséquence, ledit Romain D'Aurignac, — avec apostrophe, celui-ci, — tombe sous le coup d'une nouvelle accusation de faux en écritures publiques et privées.

Ce Romain à ce qu'il faut pour jouir d'une pension à perpétuité aux frais de l'Etat à la Nouvelle Calédonie.

—>>>

Les grandes manœuvres de la purée militaire. Le contingent des réservistes et territoriaux est occupé cette année à des soi-disant manœuvres de chemins de fer, consistant uniquement à garder la voie! On les envoie griller au soleil pour cela, jusqu'à Pont-de-Trajan, alors qu'il eût suffi d'étaler quelques rails Decauville ou de les marquer au charbon sous les ombrages du Belvédère et les poster devant, comme des cierges. Avec cela, ces réservistes n'ont reçu qu'un bourgeron et une chechia. Tout le reste de l'acoutrement est civil. Que ne leur a-t-on laissé aussi leurs chapeaux de paille?

Quelle dèche, mon empereur!

La *Dépêche* paie un tribut de reconnaissance en demandant la croix de la Légion d'honneur pour M. Tournier.

Malheureusement pour notre confrère les protestations surgissent de toutes parts contre l'octroi de cette décoration.

M. Pichon libre-penseur, nous écrit-on, ne fera pas ce que Millét-clérical, lui-même, n'a pas osé.

### La Septième à M. Pichon

CITOYEN MINISTRE,

Les nouvelles que la chaleur fait transpirer de la Résidence, indiquent votre détermination définitive de maintenir le cautionnement, en raison de notre prétendue campagne.

Je crains que notre informateur ne nous en ait donné à garder; autrement ce serait avouer que vos décisions ne s'inspirent pas de principes et d'idées générales, mais de l'attitude des autres. Il deviendrait alors très facile de vous gouverner. Or cette réputation, d'après Machiavel, le prince doit l'éviter à tout prix. Déjà vos coupeurs de salamalecs en quatre vous l'ont faite. Mais j'ignore l'intérêt qu'ils ont à vous décréditer.

Quant à moi, je ne puis que vous dire ceci: Prêtez-moi votre Résidence pour huit jours et prenez ma place à la *Petite Tunisie*, puis, avec toute la presse, éreintez-moi à fond, abreuvez-moi d'injures, d'outrages, de provocations et de menaces, — je vous couvre contre toutes poursuites. — Au huitième jour, j'abolis le cautionnement d'un trait de plume, me réservant de le faire précéder d'un exposé des motifs à S. A. le Bey. Ma parole! Si j'ai l'air d'avoir cédé à l'intimidation et si je ne couvre pas mes adversaires d'un immortal ridicule, je me transperce de mon épée résidentielle *coram populo* devant la grille de mon hebdomadaire palais, revêtu de votre habit de gala et coiffé de votre bicorne d'académicien de corps d'armée.

Le prétexte de ne pas vouloir céder à l'intimidation est très commode. Je la recommande aux

contribuables: Mes amis! Quand vous recevrez l'avis du percepteur, — ne bougez pas! A l'avertissement sans frais, — souriez. A la feuille jaune avec frais, haussez les épaules, à la feuille bleue, verte, rose, soyez comateux. Au commandement, faites le mort; A la saisie; Léve toi Lazare et tonne de ta voix la plus cavernieuse: « Je ne paie pas, je ne cède ni à l'intimidation ni au chantage! »

La vérité est que ce que vous appelez de l'intimidation n'est absolument pour rien dans votre décision.

1° Parce que ce n'est pas de l'intimidation mais de la démonstration.

2° Parce que jamais vous n'avez eu l'intention d'abolir le cautionnement.

Je le prouve.

Cette démonstration c'est vous même qui l'avez demandée. Voici la lettre que m'écrivait votre délégué le 14 mars 1902. N° 1236.

« Au surplus et alors même que la question que vous soulevez serait controversable, il ne vous échappera pas qu'elle ne saurait être tranchée que par les tribunaux compétents. »

Vous avez donc vous-même demandé la discussion publique. Je sais. On me chicanera sur le mot *tribunaux*. Mais d'abord, c'est moi le demandeur et je choisis la juridiction qui me plaît. A moins que vous ne nous disiez officiellement que l'opinion publique n'est pas un tribunal.

Pas de fausse honte! Dites-le si vous le pensez. Mais tant que vous ne l'aurez pas proclamé, le public dira que vous êtes mal venu à vous plaindre d'un procès que vous avez formellement provoqué.

Aurais-je dit autre chose devant les autres tribunaux? Nullement. L'aurais-je dit autrement? Ici, peut-être. Mais mon avocat se serait rudement rattrapé à Alger. Donc, je n'ai pas enfreint le protocole. Et plus, je ne vous ai rien demandé publiquement sous aucune forme, ni supplicative, ni comminatoire.

Quand, pour vous éviter précisément cette démonstration et sans le laisser percer, — ce qui eût été une menace, — je vous ai demandé et fait demander le cautionnement, j'ai procédé fort poliment et avec la déférence que l'on doit à qui a des responsabilités publiques.

Au lieu de saisir la belle au bon, vous avez voulu jouer aux petits soldats avec moi. De quoi vous plaindriez-vous et vous plaindrait-on?

La publication de vos articles?

Mais en me laissant parler tout seul vous vous exposez à ce que je vous fasse répondre malgré vous et montre au public, qui suppose toujours aux grands des idées et des raisons solonnelles et transcendentales, que celui de nous deux qui raisonnait le plus logiquement ce n'était pas vous. Vos articles et ceux de vos journalistes ont prouvé à tout le monde que vous n'avez aucun argument à faire valoir. On en est tellement convaincu qu'on m'a même demandé de vous épargner. Vous n'avez plus que les choix: la colère ou la pleine justice.

Deuxième preuve:

Si vous aviez jamais voulu abolir le cautionnement, vous m'auriez rendu le mien encore fin avril, puisqu'une abolition imminente me l'eût fait récupérer tout de même avec les autres. Ou bien, vous m'eussiez fait prier de patienter. Au lieu de cela, on a été avec moi d'une inacceptable inconvenance. J'en savais plus long qu'on ne m'en voulait dire. La suite l'a confirmé.

Documents, faits, dates, raisons — je fournis tout.

Quant au décret sur le cautionnement, je ne cesserai de vous répéter que vous ne pouvez même pas le garder. Il ne vaut rien, c'est un pistolet de paille. Pour chaque jour des plus que vous le main-

tiendrez vous passerez pour l'édicter à nouveau. Il se décompose dans l'esprit des gens et sa fétilité s'accroît d'heure en heure. Il faut le rafraichir en l'aggravant. Pas un gouvernement ne peut vivre avec une loi brûlée à ce point.

Aggraver ou abolir avec ou sans phrases — tel est le dilemme final.

Tout le reste n'est que logomachie.

JACQUES BAHAR.

La *Dépêche Tunisienne* conteste absolument que l'annexion soit l'idéal du public. Elle ne renverse notre affirmation par aucune autre preuve qu'une contre-affirmation. Elle ajoute que si la métropole la voulait, elle n'aurait pas reconnu le nouveau bey.

Piètres raisons.

Métropole et Tunisie ne se sont pas prononcées! Il n'y a en présence que le ministère des affaires étrangères, qui n'en veut pas, et les populations tunisiennes qui en ont besoin. L'idéal d'un peuple c'est son intérêt. Un seul peut le voir contre l'opinion de la collectivité même.

Par le seul fait que les Français ont ici les mêmes devoirs qu'en France sans en avoir les droits, l'annexion est leur idéal. Autant à dire des autres populations dont le sort en serait amélioré.

Si la *Dépêche* veut ouvrir un referendum nous en sommes. Mais elle n'en voudra à aucun prix. La cause est donc entendue.

### LA CIRCULAIRE de M. Barthélemy-Saint-Hilaire

PAR S. PICHON

Nous publions plus loin les principaux passages d'une circulaire relative aux affaires tunisiennes, adressée le 9 mai, par M. B. S. Hilaire à nos agents diplomatiques.

Le Ministre des Affaires Etrangères, examinant les causes de l'expédition contre les Kroumirs, affirme que la politique de la France n'a été inspirée que par un seul principe: « l'obligation absolue ou nous sommes d'assurer la sécurité de notre grande colonie algérienne » Nous ne doutons pas que tel ait été le motif qui a déterminé le gouvernement à envoyer des troupes en Tunisie. Reste à savoir comment nos relations avec le bey se sont modifiées subitement au point de rendre inévitable l'expédition d'Afrique. M. B. S. Hilaire ne veut pas approfondir ce mystère que, dit-il, « il serait trop délicat de pénétrer ». Il est pourtant indispensable de le connaître pour empêcher le retour de faits analoges à ceux qui se sont produits il y a quelques semaines.

Répondant en peu de mots aux réclamations de la Porte, le ministre des affaires étrangères déclare avec raison, que, tout en désirant rester en relations d'amitié avec la Turquie il ne peut raisonnablement lui sacrifier nos intérêts coloniaux. Il fait, d'ailleurs, remarquer que si le bey de Tunis est réellement le vali de la Porte ottomane, il est au moins surprenant que celle-ci n'ait pas essayé de prévenir la crise actuelle.

Toute cette partie de la circulaire du ministre des affaires étrangères fournit des explications suffisantes sur la politique suivie jusqu'à présent par le ministre à l'égard du bey de Tunis.

M. B. S. Hilaire s'efforce ensuite d'expliquer quelle doit être aux yeux du gouvernement la conclusion de la campagne d'Afrique. « Il faut dit-il que cette crise dont nous circonscribons les effets au tant qu'il dépend de nous, aboutisse à une traité qui nous garantisse à la fois contre les incursions dont nos frontières souffrent sans cesse, et contre les menées déloyales dont le Bardo est trop souvent l'instrument ou le centre ».

C'est ce que nous avons dit dès le premier jour. Ce n'est pas seulement j'imagine pour fournir au général Legerot l'occasion de conquérir une île déserte et de mettre en déroute des Kroumirs qui disparaissent à la première balle que nous avons envoyé un corps d'armée en Tunisie. L'expédition contre les Kroumirs serait inexplicable si elle devait se borner aux quelques faits d'armes mentionnés dans les dépêches officielles et dans celles de nos correspondants qui n'ont pas été interceptées par l'autorité militaire. Il est nécessaire que des garanties sérieuses soient prises, pour assurer l'intégrité et la sécurité de nos possessions algériennes.

A qui demander ces garanties? Ce ne peut-être évidemment aux Ouch-

tetas, aux Freichichs, pas plus qu'à aucune des tribus sauvages disséminées dans les montagnes voisines de Bizerte et de l'île de Tabarka. La campagne ne peut se terminer que par un traité avec le bey de Tunis. Sur ce point nous sommes d'accord avec le gouvernement.

Quel doit être ce traité? C'est ce que le ministre des affaires étrangères n'explique pas assez clairement. « Tout ce que nous demandons au bey dit M. B. S. Hilaire est de ne nous être pas hostile ». Ce n'est pas une prétention excessive, mais encore faut-il que nous sachions comment elle se réalisera. Le ministre des affaires étrangères expose complaisamment les bénéfices que la Tunisie retirera d'une « alliance » avec la France des chemins de fer, des télégraphes, des ports, des chemins intérieurs, des phares, des vastes irrigations, des exploitations de mines abondantes en toutes sortes de métaux, une culture perfectionnée, l'emploi d'eaux thermales et des améliorations financières qu'on croirait capables de résoudre immédiatement la question sociale, rien ne manque au programme du gouvernement, pas même la phrase habituelle sur les bienfaits de la civilisation européenne.

Nous ne doutons pas des bonnes intentions de M. B. S. Hilaire mais le langage du ministre des affaires étrangères aurait gagné à être plus net, moins banal et plus positif. Nous connaissons depuis longtemps les lieux communs, les maxims générales sur la mission civilisatrice des races supérieures. Avant de transporter notre civilisation en Afrique il ne serait pas inutile de la perfectionner chez nous.

Ce que vous promettez aux Tunisiens, M. B. S. Hilaire, il n'est pas de ministre ni de gouvernement qui ne l'ait promis. Votre programme de canaux et de chemins de fer? Mais c'est la réédition du programme de M. de Freycinet! Avant d'aller construire des chemins de fer en Tunisie, si nous en construisions chez nous? Vous n'ignorez pas que jusqu'à présent, les promesses de votre prédécesseur sont à peu près restées lettre morte? En sera-t-il de même des vôtres? Et puis vous ne songez pas à votre colonie d'Algérie? Vous parlez tout à l'heure d'assurer son développement. Or vous savez bien que là encore nous avons tout à faire. Notre colonisation n'a produit que des résultats plus que médiocres. Le régime des bureaux arabes a laissé des traces qu'il est urgent d'effacer. Que ne faites-vous en Algérie ce que vous promettez aux Tunisiens? Nous ne contestons pas que la Tunisie soit « en général très fertile ». Mais nous aimerions beaucoup mieux à connaître, au moins en substance, les clauses du traité qui terminera l'expédition contre les Kroumirs.

« Si le bey, veut bien s'en fier à nous, dit M. B. S. Hilaire, l'administration intérieure de la régence peut recevoir des améliorations non moins nécessaires et non moins assurées ». Et le ministre parle de « réformer la levée des impôts et d'améliorer l'administration de la justice! Heureux tunisiens qui posséderont une magistrature comme la nôtre et que l'Europe pourra peut être leur envier! Mais que signifient ces mots: « Si le bey veut bien s'en fier à nous » Par quel procédé le gouvernement compte-t-il s'immiscer dans l'administration intérieure de la Tunisie? Comment espère-t-il faire accepter « l'alliance » rêvée par le ministre des affaires étrangères? A-t-il l'intention d'imposer au bey le protectorat de la France? Ou son ambition est-elle d'annexer la Tunisie comme le lui conseillent d'imprudents amis et comme pourrait le faire supposer la dernière phrase de la circulaire dans laquelle M. B. S. Hilaire parle de faire pour Tunis « sans conquête et sans combats, ce que nous faisons dans notre Algérie, et ce que l'Angleterre fait dans l'Inde? »

Il est vrai que le ministre des affaires étrangères prend soin de déclarer que Mohamed-el-Sadok, n'a rien à redouter de la France qui, malgré de sérieux griefs, n'en veut, ni à sa dynastie, ni à sa personne, ni à ses Etats. Mais cette affirmation qui semble contre dire les déclarations précédentes, ne nous paraît pas suffisante: l'opinion publique a besoin d'être complètement éclairée. Car, s'il n'est que juste d'exiger, comme nous l'avons dit, des garanties sérieuses des auteurs de la crise actuelle ce serait une erreur impardonnable de sacrifier à l'inutile désir d'étendre nos possessions d'Afrique, l'amitié nécessaire d'une ou de plusieurs puissances européennes. Quelle situation la main-mise sur la Tun-



**SPECIALITE DES PLATS DU JOUR**

si nous ferait-elle en Europe le jour ou nous aurons le soin de toutes nos forces ? Quelle situation nous ferait-elle en Afrique si nous étions obligés de dégarnir nos possessions algériennes ?

L'annexion de la Tunisie ne ferait d'ailleurs que transporter la difficulté sur les frontières de la Tripolitaine. Ce serait un expédient, ce ne serait pas une solution. C'est aujourd'hui que les Chambres reprennent leurs travaux, le gouvernement ne peut manquer d'être mis en demeure de parler, nous attendons qu'il fournisse des explications précises.

S. PICHON.

(La Justice) 13 mai 1881

L'hostilité de notre ex-excellent confrère à l'annexion provenait de sa crainte qu'elle ne nous brouillât avec l'Italie et l'Angleterre. Ce danger étant disparu, nul doute qu'il ne soit devenu annexionniste, sauf changement d'opinion comme sur certains autres points, auquel cas il faudrait s'informer auprès de son chemisier.

N. D. L. R.

La Dépêche Tunisienne, citant notre article sur le Transsaharien, hésite à épouser notre théorie sur l'efficacité du drainage des capitaux étrangers vers la Tunisie, par des concessions données à la pelle. Elle craint que les faillites qui en résulteraient donneraient au pays une réputation détestable.

C'est une erreur. Les seuls pays mal famés sont les pays sans numéraire. Mais un pays richement outillé fut-ce par la ruine des gogos étrangers, est toujours en odeur de sainteté. La Dépêche confond la colonisation avec les chemins de fer. La colonisation est faite de capitaux particuliers, les grands travaux publics par des capitaux collectifs dont la perte est moins sensible aux intéressés qu'on n'entend d'ailleurs pas crier d'ici, alors que les autres...

Nous persistons à dire, — car c'est chose établie par l'expérience et la science économique — que la Tunisie doit attirer vers soi, par des concessions multiples intelligemment placées, — jusqu'à un milliard de capitaux. Une fois entrés, bien malin qui les en fera sortir.

P. S. — Une coquille nous a fait dire dans notre article en question subméditerranéen pour sudméditerranéen, puisqu'il s'agit de Tunis par rapport à Brindisi.

**LES**

**Syndicats corporatifs**

Dans de précédentes études, parues récemment dans ce journal, nous avons essayé de dépendre la condition précaire des employés de toutes catégories qui, astreints à un labeur énorme, sont salariés pis que misérablement.

Pour parer à cette exploitation systématique, nous leur avons conseillé d'oublier leurs divisions de races et de religions fort superficielles, du reste, surtout en Tunisie, et de s'unir.

« L'union fait la force », dit un proverbe, on ne peut mieux de circonstance. Pris individuellement, les employés sont à l'absolu merci de leurs employeurs, qui ne se font pas faute de profiter de cette emprise sans entraves, et d'user de leurs prérogatives, en les congédiant pour un oui ou pour un non, pour la moindre réclamation.

Jusqu'ici les omnipotents employeurs n'avaient à se heurter qu'à de bien minces résistances, lorsque résistance il y avait. Car que peut le petit subordonné contre celui qui détient entre ses mains son pain de chaque jour et celui des siens ? Aussi, devant les objurgations le plus souvent injustifiées de ceux qui, misérablement, paient leurs peines, les pauvres gens ne pouvaient que baisser la tête et courber l'échine.

Eh bien ! il est temps que l'on voie la fin de ce régime de bon plaisir ! A la tyrannie patronale les employés doivent opposer un esprit de solidarité qui les fasse plus forts que leurs patrons.

Ils doivent se dire qu'à leurs avatars communs, il n'est qu'un seul remède, l'union, et sans plus tarder, ils doivent agir en conséquence. Que les plus débrouillards

d'entre eux, que ceux qui sont doués du plus d'esprit d'initiative, prennent en main la cause de leurs camarades comme nous n'avons pas hésité à la prendre et jettent les bases de groupements corporatifs, de syndicats d'employés de toutes catégories.

Le jour où ces syndicats, le jour où ces groupements seront chose faite, les patrons se verront dans l'obligation de compter avec ceux qu'ils font travailler. L'employé pourra alors, sans crainte de représailles, poser loyalement ses conditions, les discuter et les faire agréer, si possible.

Nous voulons croire que l'ère d'apathie dans laquelle ont mois les prolétaires tunisiens est près de toucher à sa fin. Nous ne ferons personnellement d'ailleurs pas l'ombre d'une difficulté pour apporter à ceux dont nous défendons la cause l'aide de nos conseils.

J. C. G.

**Chronique locale et régionale**

**Sousse**

Sousse possède, comme l'on sait, sa place Pichon.

Or, nous apprenons qu'elle va être ornée d'une statue-fontaine de son bien-aimé titulaire. Nous en avons admiré la maquette qui est d'un effet saisissant. Le Résident est représenté debout, en train de retourner sa veste mémorable de 1893, pour en garantir les broderies du soleil torride. Le mouvement, aussi ample que la veste, est très décoratif. A ses pieds est étendue une jolie figure de femme dans la pose de Lucrèce et représentant la loi. L'originalité de cette statue est que les yeux en sont caves. C'est de ces orifices que coulera l'eau de la fontaine. Le jet est calculé pour tomber en flots de larmes d'attendrissement dans deux cruches que tiennent deux femmes (toujours en bronze), et représentant, l'une l'armée, l'autre la religion.

L'inauguration aura lieu lors de la visite de M. Loubet. M. Pichon y prononcera son propre panégyrique depuis son enfance jusqu'à sa mort comme gouverneur du Maroc, où il a reçu d'un journaliste marocain un coup de fusil en plein Fez. Arrivé au récit de ce meurtre aussi lâche qu'inutile, la victime étant déjà menacée de méningite, l'orateur fondra en larmes et au même instant la fontaine pizzera à toute pression.

Après la cérémonie émouvante, M. Loubet décernera à M. Mascaron d'Acanthe, architecte, auteur du superbe tombeau de M. Pichon au Panthéon, les palmes académiques et la croix d'officier de la Chèvre du Maroc.

**Bizerte**

On a mené grand tapage autour d'une descente de police qui aurait eu lieu dimanche soir dans un établissement de Bizerte.

Le propriétaire de l'établissement qui jouit de sympathies de toute la population se croyait si peu fautif qu'aucune déposition n'était prise pour éviter une visite policière.

On ne faisait pas autre chose chez lui que ce que l'on fait dans tous les cafés de Tunis, Bizerte et autres localités.

Si la police devait traquer les patrons d'établissements où les joueurs se donnent rendez-vous, mais il n'y aurait plus ni café, ni une brasserie dans toute la Régence. Et comme le dit notre confrère du Journal de Bizerte :

« Ne fallait-il pas que, dès le soir, trois commissaires de police aillent protéger de leur présence officielle les tapis verts de La Goulette, d'Hammam-Lif et de Tunis, après avoir ruiné la petite concurrence de Bizerte ? »

Il n'est tel que l'égalité devant la loi.

**Spectacles et Concerts**

**CASINO D'HAMMAM-EL-LIF**

Les succès se suivent et se ressemblent dans le magnifique établissement que nous devons à l'intelligente initiative de M. Hackemberger.

La troupe d'opéra et d'opéra-comique se montre vraiment à hauteur

de la tâche que son directeur avait assumée.

Aussi la coquette salle du Casino ne désemplit-elle pas : elle est devenue le lieu de rendez-vous de prédilection de la société select tunisoise celle qui n'aime pas la fréquentation des rastaquouères ni des grecs.

Les concerts symphoniques qui ont lieu tous les soirs dans le jardin méritent également une mention particulière : aussi les amateurs de belle et bonne musique ne manquent pas d'y assister.

Le restaurant a droit à une mention toute spéciale aussi adressons-nous des félicitations à l'excellent Vatel qui préside à la confection des mets.

Demain samedi, ouverture du **CONCERT-JARDIN** des **FOLIES-BERGÈRE**  
Rue Saint-Charles, 5 — Tunis

Brillant orchestre sous l'habile direction de M. Albert Tollet.  
Prix des places : entrée générale, 0, 25 ; places réservées, 50.

Soupers froids, consommations garanties de premier choix. Tarif de ville. Service irréprochable.

apéritif-concours de 5 h. à 6 h. 1/2, soirs à 8 h. 1/2. Matinées tous les samedis, dimanche et jours fériés.

**CASINO-THÉÂTRE DE LA PLAGE**

**LA GOULETTE**

Opéras-comiques, opérettes, comédies.

Grand restaurant de premier ordre sous la direction de la Maison Savarelli. — Service à la carte et à prix fixe. — Déjeuners, 2 fr. 50 ; dîners, 3 francs.

Dernier train : 11 heures 30  
N. B. — La direction informe le public que le Casino-Théâtre est actuellement situé dans son nouveau local, rue Mohamed-Essadok.

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bon terrain, complanté d'arbres.  
Sad, au bureau du Journal.

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE**

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défilier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE

**BAINS FRANÇAIS**

Entrée rue de Suisse  
Entre les rues Es-Sadkia et Hollande  
Bain simple, 0 f. 80 ; douche, 0 f. 50

**E. FAURE ET Cie**

14, Rue d'Italie. TUNIS  
Spécialité de Chaussures en tous genres  
Rayon spécial pour enfants et fillettes

ARTICLES TRÈS SOLIDES ET GRAND LUXE

**BONNETERIE**

BAS ET CHAUSSETTES

Maison de Confiance — Prix Fixe

Demandez dans les Établissements

**l'Absinthe BERGER**

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

Le gérant : Em. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

**GRAND HOTEL MODERNE**  
MAXÉVILLE  
TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre  
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas ;  
de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec  
repas pris selon désir à la Brasserie  
Maxéville.

**L'INDICATEUR TUNISIEN**  
ÉDITION DE 1902

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p.  
En vente chez tous les libraires  
Envoi franco contre mandat-poste de 40  
fr. 75 adressé à la Direction  
8, Rue d'Alger. — TUNIS

**OMEGA**  
Montre de Précision  
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889  
Hors concours Membre du Jury  
Genève 1896  
Médaille d'Or  
Bruxelles 1897  
GRAND PRIX

Grand Assortiment  
de bijouterie joaillerie,  
bijoux, arabes.  
Décorations et insignes  
français et étrangers.  
Choix complet d'Orfèvrerie  
"Boulinger"

D. LADISLAW,  
4, Avenue de France Bientier

**TUNIS-HOTEL**

12, rue d'Italie, 12  
Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

DEMANDEZ PARTOUT  
**L'Amer et le Fernet LICARI**

Récompenses à plusieurs Expositions  
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.  
Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.



ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
**DENTIFRICES**  
des RR. PP.  
**BÉNÉDICTINS**  
de SOULAC  
A. SEGUIN, BORDEAUX  
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS  
Exposition Universelle Paris 1900  
MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

**AGENCE AGLOT**

1 bis, rue Es-Sadkia  
**SERVICE DES BAGAGES**  
EXPEDITIONS  
Camionnage et Transit

**RAYMOND VALENSI**

Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

**MONTES DE PIÉTÉ TUNISIENS**

Autorisés par décrets beylicaux des  
13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

**GRAND HOTEL DE FRANCE**

Place de la Kasbah  
**GAFSA**

Se recommande aux touristes et voyageurs pour son confort et sa bonne cuisine.

**Institut Dentaire**

**Pierre LESCOT**  
Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome  
nus à ce jour...  
Fer physiologique.  
(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien  
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granuléés et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

**Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien**

spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.  
Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

**LE MONDE**

Cie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie  
SIEGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris  
(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

**Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier**  
**PREMIERE MARQUE DU MONDE**

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie  
**PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.**



**Bock ORBEC**

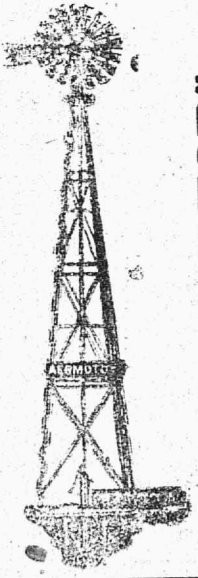
La délicieuse  
Boisson gazeuse  
aux parfums  
de bananes

Maison RIGOLET  
MARSEILLE

BANQUE DE TUNISIE  
SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000  
Siège Social à TUNIS.  
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encasements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.  
Souscriptions — Emissions

Droguerie-Herboristerie  
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
M. CAMISON  
8, rue d'Allemagne, 8  
TUNIS  
Assortiment complet pour les Ménages



**'L'ERMOTOR'**  
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
Agent Général : P. LECLERCQ  
11, Rue-Es-Sadikia — Tunis

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, houille et briquettes  
A. MILITTE  
Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
TUNIS

Pasteurisation des vins  
APPAREIL BOURDIL de Narbonne  
S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

**Société des Sables de l'oued Miliane**

(DE KLÉDIA)  
Sables de l'oued Miliane de Klédia  
à l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.  
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

**EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI**

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
SOURCE RÉGENCE  
Très peu gazeuse

SOURCE PASTELIN  
Gazeuse

Dépôts à Tunis :  
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

**GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE**

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES  
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.  
TUNIS — 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

**BRASSERIE DE LA LOIRE**

Tenue par B. MERTILLO  
Avenue de la Marine, 57 — TUNIS  
EN FACE LE CASINO

SALONS RÉSERVÉS — BILLARD  
Consommations de premier choix — Liqueurs de marque  
GLACES & SORBETS

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES  
Peintures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890  
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE  
F. BERNET  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON À DOMICILE

TERMINUS-BUFFET-HOTEL  
GARE FRANÇAISE  
la meilleure situation de Tunis  
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES  
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Hotel-Restaurant des Négociants  
9, rue Amilcar — TUNIS  
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50  
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné

**VILLE DE BIZERTE**

**KURSAAL - THÉÂTRE**

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT  
Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte  
REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Prix Modérés

**LE KINA-BELLOT**

ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
BRUN-BUISSON, successeur  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & C<sup>ie</sup> et du Champagne MONTEBELLO

**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis.  
Succursale à Bizerte  
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie  
DÉPÔT DES USINES  
TORRILHON et C<sup>ie</sup>  
DE CLÉMENT LERRAND  
DE CLÉMENT LERRAND pour liquides, gag. arrosage. industries, vêtements indécomposables.  
Tuyaux de réparation pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le caoutchouc.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

**Maison Paonessa, Artificier**

22, Avenue de la Marine, TUNIS  
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienne, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

**Aux Armes de Saint-Etienne**

23, rue Al-Djazira — TUNIS  
Veuve C. BOURY  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabriques françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

**M. Louis FOUBERT**

Courtier maritime et Commercial  
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, — TUNIS  
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
Service spécial de Déménagements  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
MAGASINS DE DÉPÔTS

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**

Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

**A la Ville de Sfax**

11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS  
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE  
Colis-postaux rendus à domicile  
Tunis..... 10 kil. 15 50 | Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40  
France..... 10 — 16 95 | Italie, Hollande. 5 — 8 90  
5 — 8 70 | Autriche..... 5 — 9 90  
Angleterre..... 5 — 10 70  
Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges  
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

**MAISON DESPÉROUX**

FONDÉE EN 1888  
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba  
FOURS A FEU-CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLÂTRE  
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —  
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles  
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

**GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE**

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
Pâtisserie de premier ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
SAINT-LOUIS de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés  
Succursale de Tunis, Avenue de France  
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'Étranger.  
Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.  
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.  
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).  
Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

**PHARMACIE LYONNAISE**

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES  
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
DES SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, l'allopathie, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excessives.  
Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

**DOMAINE DE POTINVILLE**

P. POTIN, propriétaire  
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments  
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

**Maison BELAISCH et GOZLAN**

MATERIAUX de CONSTRUCTION  
Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR  
pour la fabrication du meilleur plâtre du pays  
Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA  
pour fabrication marseillaise de briques de 1<sup>re</sup> qualité  
Usine à BOU-KAFFRA  
pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique  
CIMENT, TUILES, CARREAUX, BOIS, ETC.  
Adresser les commandes, 14, rue de Rome — TUNIS  
ou au siège social à Bab-el-Khadra

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES  
— À vue, 2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà ans 3 %  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation**

Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte  
Transport des passagers et des marchandises  
Prix des passages pour Bône : 1<sup>re</sup> classe : 48 fr. (nourrit. et droits de canal compris); Pont : 13 fr. 50 sans nour.; droits du canal compris  
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, l'un à

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**

C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. du matin.  
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.  
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin  
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.  
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.  
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
L'Agent principal, J.-B. PRÉLUPÉ

**P. DANA**

9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis  
Camionnage  
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels  
ET VIEUX-VERSAS  
Par colis ordinaire 0, 50  
par petits Colis 0, 25  
Expéditions par grande et petite Vitesse  
Embarquements - Débarquements  
Opérations de douane